PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 10 novembre 2025, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le Règlement 2025-571 – Concernant l'adhésion au régime de retraite des élus.

Ce règlement vise à adherer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 12 novembre 2025.

MARC MARIN
Directeur général et greffier trésorier